



CONTACT PRESSE
Thomas Cavel | 06 70 64 25 25
thomas.cavel@cfdtcheminots.org



CONTACT PRESSE
Sébastien Mariani | 06 86 06 65 39
sebastien.mariani@cfdtcheminots.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 30 JUIN 2020

DIALOGUE SOCIAL DANS LA BRANCHE FERROVIAIRE IL EST TEMPS DE SONNER L'HEURE DE LA RELANCE !

La CFDT Cheminots a été reçue vendredi 26 juin au ministère des Transports par le secrétaire d'État Jean-Baptiste Djebbari. Dans une situation économique inédite pour le ferroviaire et face à un dialogue social bloqué à tous les niveaux dans le secteur, la CFDT Cheminots a rappelé ses revendications.

- #1 Un plan de relance volontariste à engager de toute urgence** pour le fret ferroviaire, pour le transport ferroviaire international de voyageurs et pour garantir les investissements sur le réseau ferré.
- #2 Après l'obstruction du dialogue social de branche** par certaines organisations, l'utilisation des moyens prévus par la loi pour relancer la négociation collective.
- #3 La reprise de l'ensemble des négociations de branche prévues lors de la réunion tripartite de juin 2018 présidée par Elisabeth Borne** : prévoyance, droit syndical, développement et sécurisation de l'emploi, action sociale de branche, sac à dos social (facilités de circulation, médecine de soins spécialisée, aide de branche au logement, etc.) et extension de la convention collective de branche aux secteurs de la manutention et de la restauration ferroviaire.
- #4 La prise de dispositions réglementaires par l'État** pour sécuriser le maintien intégral des facilités de circulation des cheminots en cas de transfert vers un nouvel opérateur.
- #5 L'extension des prérogatives de la Caisse de prévoyance et de retraite des cheminots (CPRP SNCF)** afin d'en faire une véritable caisse de branche pour l'ensemble des salariés sur le volet de la protection sociale.
- #6 Une correction du décret sur le maintien de la rémunération des cheminots en cas de transfert** qui prenne réellement en compte tous les éléments, y compris l'allocation familiale supplémentaire à la suite du contentieux gagné par la CFDT devant le Conseil d'État.

En réponse à la CFDT, le secrétaire d'État a indiqué que les travaux du gouvernement étaient en cours pour construire un véritable plan de relance du ferroviaire qui garantisse les investissements de Réseau et permette d'augmenter la part modale du fret ferroviaire.

CE QUE LE GOUVERNEMENT A CONFIRMÉ À LA CFDT

- #1 Utilisation de sa capacité à légiférer** pour pallier à un blocage du dialogue social de branche. À la suite de la dénonciation de l'accord sur les classifications et la rémunération par CGT, SUD & FO, l'État étendra provisoirement à toutes les entreprises de la branche la décision unilatérale de l'organisation patronale. Comme celle-ci est moins-disante que l'accord dénoncé, la CFDT a obtenu qu'elle puisse être rapidement substituée par une nouvelle négociation collective.
- #2 Extension de la CPRP à tous les salariés de la branche**, quel que soit leur régime (général ou spécial). C'est un cas unique dans le droit social français et l'aboutissement d'une revendication portée par la CFDT depuis la création de la branche ferroviaire en 2014.
- #3 Confirmation des thèmes prioritaires** de négociation de branche : prévoyance, action sociale, droits transférables, etc.
- #4 Lancement d'une mission de l'État** (IGAS et CGEDD) pour fixer les modalités de maintien des facilités de circulation des cheminots en cas de transfert, comme l'avait demandé notamment la CFDT dans une motion paritaire de branche.
- #5 Décret modificatif sur le maintien de la rémunération** des cheminots en cas de transfert suite à l'annulation des dispositions incomplètes par le Conseil d'État sur la requête de la CFDT.

Les négociations entre les organisations syndicales et le patronat reprennent dès la semaine prochaine au sein de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), qui se tiendra le 8 juillet. La CFDT Cheminots y participera activement et souhaite que toutes les parties s'y engagent désormais avec la même détermination, car face à la crise et à l'ouverture à la concurrence, la régulation sociale de branche est une ardente nécessité pour les salariés du secteur ferroviaire. ●

